



Politique cadeau et invitation PO-LOG001 FR

Version 001-fr.

Date de création : 3 Juillet 2023.

Préparé par : Responsable qualité

Approuvé par : Directeur général

Validé par : Comité QHSE

Politique sur les cadeaux et invitations

Logis International s'engage à combattre la corruption sous toutes ses formes. Cette politique vise à encadrer la gestion des cadeaux et invitations, qu'ils soient reçus ou offerts, tout en assurant des pratiques transparentes et conformes aux principes éthiques.

Cadeaux et invitations : définitions

- **Cadeaux** : Tout avantage, matériel ou immatériel, offert ou reçu par un collaborateur.
- **Invitations** : Participation à des événements professionnels (réunions, déjeuners, salons, visites) ou personnels (loisirs). Les invitations personnelles sont assimilées à des cadeaux.

Bien que ces pratiques soient fréquentes dans les affaires, elles peuvent être interprétées comme des tentatives d'influence ou des actes de corruption dans certaines circonstances.

Règles à suivre

Les cadeaux et invitations sont permis uniquement si les conditions suivantes sont respectées :

1. Neutralité

- Aucune offre ne doit générer une obligation ou une contrepartie implicite ou explicite.

2. Déclaration obligatoire

- Toute offre dont la valeur dépasse **200 USD** doit être déclarée à la hiérarchie.

3. Transparence

- Les échanges doivent être documentés de manière claire et traçable.

4. Conformité légale

- Toutes les pratiques doivent respecter les lois, règlements et politiques internes applicables.

Prise en compte des spécificités locales

La politique peut être adaptée pour tenir compte des particularités locales. Cependant, ces ajustements doivent respecter des normes aussi strictes, voire plus strictes, que les principes établis ici.